

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ	et les autres départements
	A DAMMARTIN EN GOËLE (S & M)	
UN AN..... 2 fr.	ANNONCES: la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

AVIS

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement en cours n'est pas acquitté, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant en un mandat-poste.

Les abonnements étant renouvelés d'office, à moins d'avis contraire, nous ferons présenter par la poste les quittances d'abonnements restant à recouvrer, en ajoutant 25 cent. à leur montant, pour frais de recouvrement.

ÉCHOS DE LA SEMAINE

3 Janvier. — Le vapeur de sauvetage *Danemark* parvient, malgré le mauvais temps à accoster le *Kléber* et commence les opérations de renflouement.

— Un télégramme du Cap annonce que la situation est des plus mauvaises dans la colonie. Le soulèvement des Afrikanders est complet dans les districts de Clanwilliam, Carnarvon et Calvinia.

4 Janvier. — *La Gazette du Peuple*, de Cologne, et le *Dresdner Anzeiger* constatent le refroidissement des relations austro-allemandes et italo-allemandes que les feuilles berlinoises s'efforcent d'atténuer.

— Une grande grève qui a déjà engendré quelques échauffourées éclate à Barcelone.

5 Janvier. — La gendarmerie découvre dans les villes de Xérès, Algas et

Arcos (province de Cadix) des conspirations anarchistes, et elle saisit des documents importants

— Un escroc de haut vol est arrêté rue du Rocher, à Paris, où il avait fait de nombreuses dupes.

6 Janvier. — Le correspondant à Rome du *Daily Graphic* confirme l'existence d'un accord franco-italien donnant à l'Italie toute sa liberté d'action dans la Tripolitaine. Il n'est cependant pas exact, comme l'annonce ce journal, qu'un protocole ait été rédigé avec M. Delcassé : il y a eu simplement des échanges de vues.

7 Janvier. — Le bruit court à Cherbourg qu'un quartier-maître de l'arsenal aurait déclaré à la police qu'il aurait perdu les plans du *Henri IV*, cuirassé garde-côtes en achèvement au port. Cette nouvelle produit une profonde émotion.

— D'importantes manœuvres de sous-marins ont lieu à Cherbourg.

— M. Chamberlain, dans un discours qu'il prononce à Birmingham, vante une fois de plus, le « splendide isolement » de l'Angleterre.

8 Janvier. — On dément au ministère de la marine l'information transmise de Cherbourg au sujet de la perte des plans du *Henri VI*.

— Le *Reichstag* allemand entend une interpellation sur le discours offensant prononcé à une date récente par M. Chamberlain. Le chancelier de Bulow

répond en termes vifs au ministre anglais.

9 Janvier. — La presse anglaise manifeste un grand mécontentement contre le chancelier allemand à la suite de son discours au Reichstag.

— La question polonaise reprend une grande actualité en Prusse.

— D'après une information de l'*Allgemeine Zeitung*, l'Italie préparerait une expédition pour occuper Tripoli et cent mille hommes seraient mobilisés dans ce but.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Les opérations du tirage au sort auront lieu à Dammartin, le mardi 21 janvier à 2 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville.

Procès-verbal a été dressé contre un nommé Jules Bonillard, charretier au service de M. François Beau-fils, conducteur de bestiaux au Pré-Saint-Gervais, qui conduisait des porcs dans une voiture non étanche, comme le prescrit l'arrêté préfectoral.

Le patron est rendu civilement responsable.

La Commission de statistique du canton de Dammartin se réunira jeudi prochain 16 courant à 3 heures, à l'Hôtel de Ville de Dammartin, sous la présidence de M. F. Labour, maire de Saint-Pathus, Président de la Commission.

Ce n'est pas sans quelque raison que les noctambules Dammartinois font vibrer les échos de leurs gémissements sous prétexte qu'on leur tend à plaisir des embûches sur les promenades du château, qu'on ne peut aborder sans risquer de se casser le nez, par les

sombres soirées qui règnent en cette triste saison.

A les entendre, on se croirait volontiers transporté en ces temps héroïques de luttes intestines, où, dominant la route, le monstre féodal présentait sa fantastique silhouette au voyageur attardé qui ne pouvait poursuivre son chemin qu'à tâtons, au milieu des branches et abattis de toute sorte, qui entravaient sa marche.

Nous n'hésitons pas à taxer ce récit d'un peu d'exagération, mais nous devons reconnaître que depuis qu'on a employé les pierres qui ont barré pendant quelque temps un des passages de nos promenades, on a vu se dresser pendant de nombreuses soirées l'échelle monumentale des élagueurs, et après elle, depuis bientôt six semaines, une grande partie des branches provenant de l'émondage des arbres.

Là où les récriminations pourraient paraître fondées, c'est qu'à tort ou à raison on prétend qu'on défend sous peine d'amende de ramasser ce bois, qui faute d'emploi par la ville ou l'entrepreneur de l'élagage, pourrait être utilisé par les malheureux.

Nous croyons que si la toilette hivernale de nos promenades est un peu négligée, cela est dû surtout au petit nombre de visiteurs qu'elles sont appelées à recevoir, pourtant il serait bon de ne pas les exposer à des accidents.

MOUSSY-LE-VIEUX

Mercredi prochain aura lieu, à Paris, en l'église St-Germain l'Auxerrois, le mariage de Mademoiselle Méhala Duchesne, fille de l'honorable maire de Moussy-le-Vieux, avec Monsieur Paul Elléaume.

Nous présentons nos compliments et nos meilleurs vœux aux futurs époux.

JUILLY

On nous écrit :

La société de secours mutuels de Juilly a tenu dimanche dernier, sous la présidence de M. Duclert, maire, son assemblée générale annuelle. On ne peut que se féliciter de l'état toujours prospère de cette belle institution quoique des secours importants aient été versés pendant le courant de l'année 1901. Le total de l'actif se monte aujourd'hui à 30.212 fr. 17 et l'admission de nouveaux membres porte le nombre des sociétaires participants à 80 et 26 membres honoraires.

Nous souhaitons que d'autres encore viennent se grouper autour de notre bannière qui dit à tous ; Egalité, Fraternité. J. T.

M. Rat Louis, négociant en vins à Juilly, vient d'être désigné comme juré aux assises du lundi 13 janvier prochain.

Un nommé D..., âgé de 32 ans, d'origine belge, se serait offert la montre et la chaîne d'un de ses compatriotes, histoire de se payer des étrennes à peu de frais.

Pierre Ackermann travaille actuellement à la râperie que dirige M. Defosse et couche au premier étage d'un local servant de logement au cantinier.

Chaque jour, une vingtaine d'individus, presque tous belges, y couchent et dans la nuit du 26 au 27 en revenant de Thieux, D... y avait passé la nuit. Il s'était payé une paire de souliers qu'il avait largement arrosés, puisque sur les 21 fr. 75 qu'il avait touchés, il ne lui restait pas un centime. Très probablement, cet individu, d'une probité douteuse, se sera emparé de la montre et de la chaîne d'A-

kermann. Celui-ci subit un préjudice de 22 fr. pour la montre et de 25 fr. pour la chaîne.

Ce qui paraît faire croire que les soupçons portés sur ce singulier coucheur sont avérés c'est que le lendemain il disparaissait sans tambour ni trompette.

Comme cet individu a dû s'embaucher chez un entrepreneur de battage à Claye, son signalement a été adressé à la brigade de ce canton ainsi que la description des objets volés.

(La Brie)

SAINT-SOUPPLETS

Brioy Julien, âgé de 34 ans, 27 fois condamné, trouvé en état de vagabondage le 28 décembre dernier, à Saint-Soupplets, comparait devant le tribunal correctionnel de Meaux.

— Vous avez été condamné 27 fois déjà, lui dit le président.

— C'est pas beaucoup ! répond Brioy.

— Avez-vous cherché du travail ?

— Pas plus que ça ! J'en ai pas trouvé l'été dernier, je pouvais pas en trouver l'hiver. Vous pensez-bien, Monsieur le Président, que je tiens à passer l'hiver à la maison d'arrêt, où je suis très bien.

Le tribunal fait droit à la demande du prévenu et le condamne à 1 mois de prison.

— Qu'est-ce que vous voulez que je fasse avec un mois ? s'écrie Brioy, dépité...

— Les gendarmes ont mis en état d'arrestation le nommé Emile Beau, âgé de 20 ans, sans domicile fixe, qu'ils ont pris en flagrant délit de mendicité.

MESNIL-AMELOT

M. Buisson, agriculteur et maire de



Société d'histoire et
d'archéologie de Senlis

Notice

CB:

SHAS



0 000000 110549

la commune, assistait sur le seuil de la porte de sa ferme, jeudi matin, à la sortie de ses ouvriers, lorsque un individu en état d'ivresse plus que manifeste s'approcha de lui et lui tint un petit discours commençant par ces mots :

— « Les fermiers sont tous des fainéants qui sont contents d'avoir des ouvriers pour les nourrir. etc... »

M. Buffaut n'attachait pas d'importance à ces propos et se rendit dans une autre ferme qu'il exploite.

L'ennemi des fermiers, cependant continuait à pérorer.

« Dans trois jours j'aurai fait brûler cette ferme et tous les fainéants qui l'habitent. »

M. Buffaut revint sur ses pas :

— « Faites attention, dit-il à l'énergumène, c'est au maire de la commune que vous vous adressez ; si vous ne voulez pas vous tenir tranquille je vais vous conduire au violon. »

Et l'autre de riposter :

— « Je m'en f... pas mal que tu sois le maire, gros s.... gros fumier, dans trois jours je t'aurai descendu et brûlé la ferme. »

M. Buffaut qui ne se sentait pas d'humeur à plaisanter, emmena l'ivrogne au poste.

Vers 6 heures, l'inconnu un peu dégrisé cassa un carreau de l'imposte pour s'enfuir par cette ouverture. N'y parvenant pas il prit de la paille et l'alluma dans l'intention de brûler la porte.

Le garde-champêtre accourut, éteignit le feu et mit cet hôte dangereux dans un autre local.

C'est un nommé Renesson Alfred, âgé de 41 ans, manouvrier, sans domicile fixe.

Il sera poursuivi pour vagabondage

outrages et menaces à un officier municipal, bris du violon, tentative d'incendie et ivresse.

C'est de l'accaparement.

(Journal de Seine-et-Marne)

CLAYE

Procès-verbal a été dressé, mercredi soir, contre le nommé Bœuf Louis-Clément, âgé de 37 ans, manouvrier qui, à l'occasion du nouvel an, s'était offert une pistache de première grandeur et troublait la tranquillité publique par l'expectoration de romances qui ressemblaient à des hurlements de bête fauve.

Certains verront là une punition du ciel. Dans l'après-midi, en effet, Bœuf avait dénoncé son gendre Drugeon à la gendarmerie comme étant l'auteur d'un vol de volailles commis aux environs.

Le fait est que les gendarmes trouverent chez Drugeon trois poules et un coq dont l'une était en train de rôtir tandis que les autres attendaient que la place fut libre dans le four.

Drugeon, pressé de questions, finit par avouer qu'il avait volé le tout dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier chez M. Edouard Truyen, cultivateur à Précý.

Procès-verbal a été dressé contre lui.

(S.-G.-M.)

— C'est le mardi 24 janvier, à 9 heures du matin, qu'auront lieu les opérations du tirage au sort, à la mairie de Claye-Souilly.

Procès-verbal a été dressé jeudi soir, contre le nommé Mabillon Jean-Baptiste, âgé de 62 ans, manouvrier, pour outrage public à la pudeur et ivresse manifeste.

Mabillon avait pris le milieu de la

rue du Chemin-de-fer pour un water-closet et avait fait mine de satisfaire ses besoins en présence de nombreux enfants.

SAINT-MESMES

La commune de Saint-Mesmes vient de recevoir de la commission départementale, la somme de 100 fr. pour la restauration d'un ponceau.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

M. Saboudin Emile-Joseph, plombier à la Compagnie du Nord, à Nan-teuil-le-Haudouin, vient, à l'occasion du 1^{er} janvier, de recevoir la médaille d'honneur industrielle.

PLAILLY

Par décret du 19 décembre 1901, M. Ledoux Prudent a été nommé sous-lieutenant des Sapeurs-Pompiers de Plailly.

Station météorologique

de Dammartin

Décembre 1901.

Pression atmosphérique moyenne. 757

Maximum : 774, le 1^{er}.

Minimum : 739, le 25.

Température moyenne : 4° 8

Maximum : 11° au-dessus, le 31.

Minimum : 7° au-dessous, le 18.

Pluie, quantité totale : 99 mm.

Nombre de jours de pluie : 16.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Antoine Sauvage, berger à Ver, 1 fr. d'amende pour contravention à l'arrêté préfectoral du 23 mars 1901 sur les mesures à prendre contre la fièvre aphteuse.

Léon-Philippe Bronée, manouvrier et Jules Grosbois, charron, demeurant à

Thieux, sont condamnés le premier à 1 fr. et le second à 2 fr. d'amende pour défaut de balayage.

Élections Consulaires

Après les élections qui viennent d'avoir lieu, le Tribunal de commerce de l'arrondissement de Meaux se trouve ainsi constitué :

Président : M. Labouré.

Juges titulaires : MM. Renard et Ronssin fils.

Juges suppléants : MM. Beaudequin et Déjardins.

Souvenir

du banquet des Maires.

Le président de la République recevra ce mois-ci le premier exemplaire de la médaille commémorative du banquet des maires, gravée par Vernon et dont la Monnaie a commencé la frappe.

Les vingt-deux mille magistrats municipaux qui ont assisté au banquet des Tuileries en auront chacun un exemplaire en bronze. Il leur sera remis dans le courant du 1^{er} trimestre de 1902.

Cette médaille leur sera offerte dans un élégant écrin et portera au revers, gravé en relief, le nom de son titulaire avec celui de la commune dont il est maire.

Avis aux Conscrits

Les jeunes gens appartenant à la classe de 1901 et les ajournés des classes 1899 et 1900 sont informés que les opérations du Conseil de révision commenceront le 17 février prochain.

Les intéressés sont instamment priés de réunir, dès maintenant, les pièces justificatives de leur droit à la

dispense et de les remettre sans retard, à la mairie de leur commune.

La non production de ces pièces, dont l'énumération leur sera donnée sur leur demande, à la mairie, entraînerait pour eux les conséquences les plus regrettables.

Les jeunes gens qui n'habitent pas dans une des communes du canton où ils sont inscrits, et qui désireraient se faire visiter par le Conseil de revision du lieu de leur résidence, devront adresser, à cet effet, une demande à la Sous-Préfecture. (à la Préfecture pour l'arrondissement de Melun) ou en faire la demande verbale le jour même des opérations du tirage au sort.

Ces demandes ne seront accueillies qu'avec la plus grande réserve.

Elles seront toujours refusées : 1° quand elles auront été faites après la date du tirage au sort dans le canton de l'intéressé ; 2° quand le réclamant invoquera son état de santé, en s'appuyant sur des infirmités mal définies ou prêtant à la simulation ; 3° lorsque l'intéressé résidera dans un département limitrophe ou dans le département de la Seine.

FAITS DIVERS

BOITE A MUSIQUE PHÉNOMÉNALE

Il existe à Minneapolis, aux Etats-Unis une maison de quatorze étages, où il n'y a pas moins, paraît-il, de cent vingt-deux pianos, dix orgues, dont quatre à deux claviers, sept violons, trente-trois violoncelles, six accordéons, sept cornets à pistons, deux mandolines et une guitare.

Ces cent quatre-vingt-quinze instruments sont mis à la disposition des onze cents locataires de l'immeuble, qui ont le droit d'en jouer tous les jours, sauf le dimanche, soit isolément, soit ensemble, de huit heures du matin à neuf heures et demie du soir.

Comme la plupart des locataires sont des mélomanes enragés, on devine sans peine l'effroyable cacophonie qui résulte

de ce concert, aussi, dans le quartier. L'immeuble orchestre est-il considéré comme un véritable enter par tous les voisins. Et, ma foi, on avouera qu'il y a bien de quoi.

ÉTRENNES MILLIARDAIRES

Le diamant bleu est très à la mode en Amérique; mais il est très rare, aussi les femmes de milliardaires se disputent-elles la faveur d'en posséder. Pour répondre au secret désir de leurs femmes, trois des rois de l'or viennent de se rendre acquéreurs des trois plus gros diamants bleus qui existent. L'un a été payé 625 000 f le second appelé Broadway, a coûté un million : enfin le plus célèbre, connu sous le nom de Hope, a atteint 1 650 000 fr.

Voilà des étrennes peu banales et dont même bien des reines ne recevront pas l'équivalent.

LE PROCHAIN COURONNEMENT

On lit dans le *Brooklyn Eagle* : « On estime à 4.000 000 de livres sterling (100 millions de francs) les frais qu'entraînera la cérémonie du couronnement.

Plus de 200.000 livres sterling seront dépensées pour les galons d'or, les épées de cour, les bas de soie, les « mollets artificiels » les voitures pour le couronnement. La réception par le gouvernement des princes chefs et envoyés de toutes couleurs, coûtera environ 850.000 livres sterling. Et les banquets qui auront lieu à cette occasion, un peu partout en Angleterre, ne demanderont pas moins de 100.000 livres sterling. »

A propos de Marguerite Bellanger

Ces jours derniers mourait à l'Hôtel-Dieu, à Paris, un camelot dont s'occupa pendant quelques jours la presse parisienne.

Cet individu que l'on disait être fils naturel de l'empereur Napoléon III et de Marguerite Bellanger était ainsi déclaré sur l'acte de décès dressé à la mairie du IV^e arrondissement.

L'an mil neuf cent un, le quatorze décembre, à une heure, acte de décès de Marie-Joseph-Paul

Charles Bellanger, quarante ans, sans profession, rue Beauregard, 40, né à Paris, décédé hier, à dix heures du matin, rue de la Cité, 1.

Fils de Charles-Casimir Bellanger et de Pauline-Célestine Fasbender.

A ce propos, notre confrère du journal *l'Eclair*, publie le récit que voici :

« Il vous souvient peut-être de Marguerite Bellanger, dont il fut tant question sur le déclin de l'empire et à l'avènement de la République. On annonçait hier le décès de son fils. — de ce prétendu fils de sang impérial, dont la naissance avait provoqué une intervention délicate du premier président Devienne.

« Le fils de Marguerite Bellanger avait été remarqué par un confrère, qui, en lui, avait reconnu les traits de son impérial père. Aussi ne mettait-il pas en doute le récit qu'il tenait de ce déraciné, rencontré exerçant le métier de camelot. Celui-ci lui avait fait la confidence de sa naissance illustre et malheureuse. Il avait eu jadis de sa mère une jolie fortune dissipée dans des aventures; de chute en chute, il en était arrivé à vivre de solliciter les badauds par des boniments.

« C'est un métier qui réussit parfois; son confident ému le fit admettre au théâtre Sarah-Bernhardt, où la grande tragédienne, heureuse d'obliger un aiglon de la plume gauche, l'autorisa de vendre pendant les entr'actes. L'infortuné était atteint de la maladie du roi de Rome : la phthisie. Il entra à l'Hôtel-Dieu, et le lendemain dit notre généreux confrère, « cet homme, né sur les marches d'un trône mourait dans un de ces hôpitaux qu'inaugura son père ».

« Sur Marguerite Bellanger, en 1898 M. Quesnay de Beaurepaire a publié cette note dans *l'Intermédiaire* :

Elle était née et passa sa prime jeunesse à Saint-Lambert, bourg situé sur le bord de la Loire, à deux kilomètres en aval de Saumur. Son origine était des plus modestes. Sa chute, suivant le mot d'Edmond About, ne fit pas plus de bruit que la chute d'une pomme. Au temps de sa splendeur, elle vint au pays natal, où elle obtint un grand succès de curiosité. Certains membres de sa famille et quelques amies d'enfance lui firent cortège et elle leur offrit dans le principal hôtel de la ville, un dîner somptueux dont on a longtemps parlé.

« D'après Viremaitre, elle s'appelait Françoise Lebœuf; c'est un renseignement sujet à caution. Larousse, qui la fait naître — par erreur — à Boulogne sur mer, la fait mourir — probablement aussi par erreur — le 23 novembre 1886, à Dammartin, dans la Somme. Selon une autre version, elle aurait achevé ses dernières années à Villebernier, riche des fruits du marché Devienne, et même mariée, paraît-il à un Anglais original. »

Ainsi qu'on va le voir, il y a des exactitudes dans le récit de Viremaitre et dans celui de Larousse, car Marguerite Bellanger, de son vrai nom *Julie Lebœuf*, devenue propriétaire du château de Villeneuve-sous-Dammartin, y vécut assez retirée et mourut en ce lieu le 23 novembre 1886, ainsi qu'en fait foi le billet de décès qui fut rédigé en cette circonstance :

M

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de :

Madame Julie LEBŒUF,

épouse de M. Louis-William KULBACH décédée dans sa 46^e année, le 23 Novembre 1886 en son domicile au château de Villeneuve-sous-Dammartin (Seine-et-Marne).

Qui se feront le Courant, à heures précises, en l'Église de Villeneuve-sous-Dammartin, sa Paroisse.

On se réunira à la Maison mortuaire.

De Profundis

De la part de Monsieur Charles Lebœuf, son fils; de Monsieur et Madame Jules Lebœuf, ses frère et belle-sœur, de Mesdemoiselles Marguerite et Geneviève Lebœuf, ses nièces; de toute sa famille, et de ses nombreux amis:

Ce document démontre d'une façon précise, que ce que l'on a dit dans ces derniers temps du fils de Marguerite Bellanger était un conte

VARIÉTÉS

Coutumes funéraires en Chine

A l'occasion de la mort récente de Li-Hung-Chang, de bruyante mémoire, on a rapporté qu'on avait fait revivre pour la circonstance le cérémonial usité en Chine, quand un personnage de marque vient d'exhaler (c'est le cas de le dire en l'espèce) le dernier souffle.

Li étant un des dignitaires les plus considérés, avait droit à certains honneurs qui, paraît-il, ne lui ont pas été refusés. Il venait à peine d'expirer qu'on disposait dans la cour, en ordre de procession, le palanquin vert, avec huit porteurs et chevaux noirs montés, le tout en papier de grandeur naturelle. On y mit le feu pour que l'âme du défunt fût transportée au ciel parmi les flammes.

L'habitude de substituer aux objets de prix des imitations d'une valeur insignifiante se pratique en Chine de temps immémorial. Le savant ethnologue Tylor nous révèle, à cet égard, les plus curieuses particularités.

Les hommes et les chevaux brûlés pour le service du mort sont en papier, comme les offrandes de vêtements et d'argent. Des piles de dollars en carton recouvert d'une feuille d'étain, simulant l'argent ou colorées en jaune pour simuler l'or, sont brûlées aux funérailles en telle quantité, que cette apparence finit par devenir une sérieuse réalité. La fabrication de ces imitations de monnaie d'argent et d'or occupé, dans les villes chinoises, des milliers de femmes et d'enfants.

Mais ce n'est pas tout ; on charge

l'ami récemment décédé de porter, à d'autres amis qui sont partis avant lui, des coffres pleins de richesses de même nature.

On brûle sur la tombe du Chinois de charmantes maisons en papier, meublées avec le plus grand luxe de meubles, aussi en papier, afin qu'il puisse les habiter dans l'autre monde ; on brûle en même temps les clefs en papier, pour que le défunt puisse ouvrir les serrures, en papier, des coffres, en papier, qui contiennent les pièces de monnaie d'or et d'argent, en papier bien entendu, mais qu'il doit toucher dans l'autre monde en véritables espèces d'or et d'argent : idée qui n'empêche pas après la cérémonie, les assistants économes de recueillir les cendres, afin d'en extraire l'étain qui s'y trouve.



Pensée profonde mais juste d'un propriétaire d'immeubles.

Quand on veut être décoré par un gouvernement, il faut le louer.

Mais quand on veut louer un appartement, il faut le décorer.

Presbytère de campagne.

— Monsieur le curé, dit la servante vous avez perdu un bouton, et je n'en ai pas pour le remplacer ; pouvez-vous m'en donner un autre ?

— Pas maintenant ; après la quête, car j'en trouve toujours au moins un dans mon aumônière.

A VENDRE

CHEVAL AGÉ DE 7 ANS

S'adresser chez M. GOSSET,
Boulangier à THIEUX. (Seine-et-Marne)

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE